

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 65853RE

Origine de la version du rapport : Version initiale

Référence du dossier client : BC-202507-000185 - DREAL _ EVREUX _ RN13 _ 07796

Date de réception : 09/07/2025

Date et lieu d'analyse : 10/07/2025 au laboratoire A.N. LAB – Saint Etienne du Rouvray

Informations fournies par le client								
Référence Echantillon Client	Désignation Client	Localisation	Référence Echantillon A.N. LAB	Désignation A.N. LAB	Nbre Préparation	Méthode	Résultat	Analyste
000185_001	Carrelage blanc + colle	C10	65853P1A	Colle dur gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	BP
000185_002	Plaque plane fibre ciment	C10	65853P2A	Plaque fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	MR
000185_003	Carrelage gris/blanc + ragréage	C9	65853P3A	Colle dur gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	BP
000185_004	Plaque plane fibre ciment	C9	65853P4A	Plaque fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	MR
000185_005	Plaque plane fibre ciment	B8	65853P5A	Plaque fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	MR
000185_006	Revêtement vynile + colle	B8	65853P6A	Matériau plastique et colle jaune indissociables	2	MET	(*) Amiante non détecté	BP
000185_007	Carrelage blanc + colle	A7	65853P7A	Colle dur gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	BP
000185_008	Protection cartonné	A6	65853P8A	Matériau friable multicolore	2	MET	(*) Amiante non détecté	BP

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 65853RE

Méthode d'analyse :

MET : L'échantillon est préparé selon une méthode interne de préparation par traitement mécanique et/ou chimique, basée sur la norme ISO 22262-1 et les modes opératoires internes OPER-M-MO-007 et OPER-M-MO-008. Il est analysé par MET - Microscopie Electronique à Transmission - selon les parties pertinentes de la norme NF X43-050. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 micromètres), de sa composition chimique et de sa structure cristalline.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

MOLP : L'échantillon est analysé au MOLP - Microscopie Optique à Lumière Polarisée - selon le guide HSG 248 - annexe 2, en accord avec l'arrêté du 1er octobre 2019.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

Seuls les résultats précédés par le signe (*) sont couverts par l'accréditation COFRAC et répondent aux exigences de l'arrêté du 1^{er} octobre 2019.

Le résultat ne concerne que l'échantillon soumis à essai et s'applique à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

L'échantillon a été considéré apte à être préparé.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

En cas de résultat « Amiante non détecté » par la méthode MET, la couche peut renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection garantie.

En cas de résultat « Amiante non détecté » par la méthode MOLP, la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

Sauf demande expresse du client, le matériau est conservé pour archivage pendant 6 mois.

Remarque partie analyse	Fonction : Responsable service Analyse
65853P6 : La séparation de ces phases n'est pas possible parce qu'il y a présence de matériaux pulvérulents ou poussières pouvant entraîner une contamination.	Nom : S.REIS Date : 10/07/2025 Signature : <i>Sonia Reis</i>